

**DECLARATION DU SNASUB FSU  
A LA CAPA DES ADJAENES DU 6 DECEMBRE 2012  
Académie de CAEN**

Les personnels de catégorie C sont aujourd'hui les plus nombreux dans nos secteurs. Ils sont la preuve que l'Etat patron n'a pas grande considération pour ses agents : l'extrême faiblesse de leur rémunération (soumise au SMIC et à son évolution "naturelle") constitue un scandale permanent renforcé par le fait que la grande majorité de ces personnels exercent des missions supérieures à leur statut.

L'organisation de la carrière en catégorie C relève également du scandale : des corps à 4 grades, qui ne permettent pas à chaque agent de parvenir au sommet en fin de carrière, compte tenu des nombreux obstacles entre les grades que constituent les trop faibles possibilités d'avancement accordées - les contingents des tableaux d'avancement étant d'ailleurs toujours aussi maigres en 2012 - ou bien par l'introduction d'échelons sommitaux accessibles au choix.

En effet, lors des pseudo-négociations salariales du printemps 2011, a été créé en direction des fonctionnaires de catégorie C un 8<sup>e</sup> échelon pour l'échelle 6. Cet échelon spécial a toutes les caractéristiques d'un grade : l'accès à cet échelon sera extrêmement limité car il se fera au choix, après avis de la CAPA, et surtout il sera contingenté (taux promus/promouvables faible). C'est un véritable déni de justice à l'égard de la catégorie la moins payée de notre administration. Nous revendiquons un accès linéaire, à l'ancienneté comme pour n'importe quel passage d'échelon, sans barrage ni contingentement : l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon devra être de droit pour tous les agents satisfaisant les conditions statutaires comme c'est déjà le cas pour nos collègues de la filière technique !

Le SNASUB tient à souligner l'absence de dialogue préalable à la mise en œuvre du 8<sup>e</sup> échelon. Dans ces conditions, il nous semble inopportun de discuter à cette CAPA d'un tableau d'accès à cet échelon. En conséquence, nous demandons qu'il soit vu à une prochaine CAPA préparé par un groupe de travail préalable.